

## **Conditions Générales :**

### **A. Paiement 100% à la commande.**

B. Les conditions de garanties sont spécifiées sur le document annexé à la facture et sont pris en charge par les fabricants.

C. La garantie couvre les appareils exclusion des conditions particulières. Nous ne prendrons pas de garantie de montage et sur les matériaux vendus directement au magasin à l'emporter. (Uniquement la garantie de matériel).

D. Nous vous rendons attentif que la pose des appareils fournis est soumise aux normes du fabricant, de l'AEAI et aux prescriptions cantonales et communales. Nous ne nous engageons pas sur les modifications exécutées par des tiers non compétents.

E. Pour le premier feu, nous vous donnerons une explication, oral ou par le biais d'un mode d'emploi. Vous devez avoir le feu vert du contrôle technique fait par les chargés de sécurités régionaux. Pour une mise en service par un technicien, il vous sera facturé 300.- HT pour le déplacement et les frais.

F. Les poêles et les cheminées sont testés et calculés par les usines en conditions standard et avec un apport d'air. Les appareils installés sans amenée d'air ou posés dans des zones à fort changement de conditions climatiques (Pressions atmosphérique instable, vent, foehn ou autres éléments perturbateurs / conduit, cape, ventilations) ne peuvent être pris en garantie. Les modifications feront l'œuvre d'un devis complémentaire.

G. Le matériel vous est livré selon le devis ou le bon de commande. Toutes pièces supplémentaires vous seront facturées.

H. Les dépannages et le suivi de vos appareils sont gratuits durant la garantie sauf si : L'appareil est sale, mal entretenu, mauvais combustible (bois mouillé, pellets de mauvaise qualité) et d'autre cas qui sortent de la garantie. Nous nous réservons le droit de vous facturer en régie les interventions inutiles.

**EN CAS DE LITIGE, LE FOR EST A SION, ET LE DROIT SUISSE APPLICABLE.** Cheminées du Valais se réserve le droit de facturer ses études en cas de non adjudication des travaux à titre de dédommagement pour les travaux réalisés par l'administration.

\*En signant ce document le client atteste avoir pris connaissance des conditions générale ci-dessus.

CHEMINEES DU VALAIS SA, 2026